

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1992 - 1993

Annexe au procès verbal de la séance du 24 novembre 1992.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires étrangères, de la défense et des forces armées (1) sur le projet de loi de finances pour 1993 **CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 2 DE LA CONSTITUTION,**

TOME II

**AFFAIRES ÉTRANGÈRES, RELATIONS
CULTURELLES EXTÉRIEURES**

Par M. Guy PENNE,

Senateur.

(1) Cette commission est composée de : MM Jean Lecanuet, *président* ; Yvon Bourges, Michel d'Aillieres, François Abadie, Guy Penne, *vice présidents*, Jean Garcia, Michel Allouche, Roland Bernard, Xavier de Villepin, *secrétaires*, Jean Luc Becart, Mme Monique Ben Guiga, MM Daniel Bernardet, André Bettencourt, André Boyer, Mme Paulette Brisepierre, MM Michel Caldagues, Paul Caron, Jean Paul Chambriard, Yvon Collin, Claude Cornac, Charles Henri de Cosse Brissac, Michel Crucis, Hubert Durand (Chastel), Claude Esuier, Gérard Gaud, Jean Claude Gaudin, Philippe de Gaulle, Jacques Genton, Jacques Golliet, Yves Guena, Bernard Guyomard, Jacques Habert, Mme Nicole de Hauteclouque, MM Marcel Henry, André Jarrot, Louis Jung, Christian de La Malene, Marc Lauriol, Edouard Le Jeune, Max Leyeune, Philippe Madrelle, Michel Maurice Bokanowski, Pierre Mauroy, Jean Luc Melenchon, Paul d'Ornano, Alain Poher, Michel Poniatowski, André Rouvière, Jean Simonin, Robert Paul Vigouroux, Serge Vinçon, Aibert Volquin.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 2931, 2945 (annexe n° 1), 2946 (tome I), 2947 (tome II) et T A. 732
Sénat : 55 et 56 (annexe n° 1) (1992-1993).

Lois de finances.

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
Introduction	5
CHAPITRE I - LES DONNÉES FINANCIÈRES	6
I - Les principales orientations qui guident le budget des relations culturelles extérieures	6
A - Le développement de l'action, audiovisuelle extérieure ...	6
B - La relance de la coopération vers des zones géographiques prioritaires	7
C - Les crédits destinés à notre réseau d'enseignement à l'étranger	8
II - Ces orientations sont parfois affectées par les effets d'un budget de rigueur	10
A - L'impact dommageable des régulations	10
B - La baisse des dotations d'investissements	11
CHAPITRE II - LES PRINCIPAUX RELAIS DE NOTRE ACTION CULTURELLE EXTERIEURE	13
I - L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger	13
A - La mise en place de l'Agence et le problème de ses moyens propres	14
B - La politique suivie et la stratégie pour l'avenir	17
II - Les centres culturels et alliances françaises : l'émergence d'un pôle culturel extérieur privilégié	20
A - La politique suivie en 1992 pour les centres culturels	20
B - Les perspectives pour 1993	21
C - L'intégration progressive des alliances dans le dispositif culturel global	22

	<u>Pages</u>
III - L'action audiovisuelle extérieure	24
A - L'action radiophonique	24
1. Les orientations de RFI	25
2. La SOFIRAD	27
B - L'action télévisuelle	27
IV - La francophonie	30
A - La confirmation des objectifs fondateurs	31
B - L'aménagement institutionnel	32
Examen en commission	38

Mesdames, Messieurs,

Les crédits de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques, s'élèvent, dans le projet de loi de finances pour 1993, à 5 494 millions de francs, soit en augmentation de 4 % par rapport à la loi de finances initiale pour 1992. Ce montant place la part de la DGRCSST à 37 % du budget total du ministère des Affaires étrangères, confirmant la tendance à la baisse observée depuis 2 ans (38,1 % en 1991 et 37,5 % en 1992).

L'essentiel des mesures nouvelles pour l'action culturelle et l'aide au développement, concernera, en 1993, l'action audiovisuelle. Par ailleurs, 57,5 millions de francs seront consacrés à la coopération bilatérale avec les pays appartenant aux zones géographiques prioritaires, et 50 millions de francs bénéficieront à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Après avoir décrit le détail de ces mesures budgétaires -affectées par ailleurs trop lourdement par des régulations intempestives et auxquelles il faut mettre fin-, votre rapporteur s'attachera à présenter les points d'appui de notre action culturelle à l'étranger : notre réseau d'enseignement, celui de nos centres culturels et alliances françaises, notre outil audiovisuel en progression continue, enfin le dispositif institutionnel nouveau qui ordonne la communauté francophone.

CHAPITRE I

LES DONNÉES FINANCIÈRES

I - Les principales orientations qui guident le budget des relations culturelles extérieures concernent l'action audiovisuelle, le développement d'une coopération dans des zones géographiques prioritaires et le réseau de l'enseignement français à l'étranger.

A - Le développement de l'action audiovisuelle extérieure

C'est un total de 119,5 millions de francs qui concernera cette priorité en 1993 : 80,5 millions de francs pour les crédits d'interventions du titre IV, et 39 millions de francs en subventions d'investissements (titre VI).

Faisant application des directives arrêtées par le Conseil de l'audiovisuel extérieur de la France en date du 26 février 1992, ces crédits permettront de développer plusieurs projets :

- Pour l'action télévisuelle extérieure :

. l'extension de TV5 en Europe et en Amérique et la mise en oeuvre de sa diffusion en Afrique, en conséquence de la décision prise au Sommet de Chaillot des pays ayant en commun l'usage du français ;

. l'amélioration de la couverture par Canal France International des zones du Golfe persique et de l'Afrique anglophone ;

. enfin, le financement de la diffusion d'Antenne 2 (France 2) en Tunisie : en particulier l'apurement du reliquat des dettes du ministère des affaires étrangères, soit 29 millions de francs (sur un total de 45 millions de francs).

- Pour l'action radiophonique extérieure :

. le financement de la tranche 1993 du plan de développement de R.F.I. : 41 millions de francs ;

. enfin, le financement des travaux à l'émetteur de la SOMERA à Chypre afin d'améliorer la qualité d'écoute pour la zone de la péninsule arabique (10 millions de francs).

B - La relance de la coopération vers des zones géographiques prioritaires

57,5 millions de francs permettront de poursuivre un courant d'échange et de coopération culturelle, scientifique et technique, à destination, en particulier :

- de l'Indochine. Un supplément de crédit de 30 millions de francs viendra rééquilibrer la dotation servie jusqu'alors au Vietnam, au Laos et au Cambodge, trois pays où la France se doit d'être en mesure de répondre à la demande qui lui est adressée. Ces crédits permettront l'installation au Cambodge et au Vietnam d'établissements culturels et de lycées bilingues. L'action de coopération visera également à la formation d'experts et la mise en place de projets bilatéraux dans les domaines de l'agriculture et de la santé.

- du Maghreb et du Proche-Orient. En 1993, les crédits ne feront l'objet que d'une simple reconduction en francs courants -ce qui entraîne une mesure nouvelle de 7,5 millions de francs- pour finaliser les projets déjà engagés. Rappelons qu'en 1992, l'ensemble de la région avait reçu 142 millions de francs de crédits nouveaux.

- de l'Europe centrale et orientale. Déjà, dans le projet de loi de finances initial pour 1992, les crédits accusaient, pour cause d'économie, une diminution de 130 millions de francs.

Par conséquent, la mesure nouvelle de 10 millions de francs prévue pour 1993 à l'intention des pays de l'ex-CEI en particulier paraît à votre rapporteur particulièrement modeste.

Il convient certes de rappeler que, depuis 1990, l'enveloppe budgétaire très conséquente dégagée pour les pays d'Europe centrale et orientale (501,5 millions de francs de mesures nouvelles en son titre IV en 1991), la mise en place de structures spécifiques -Fondation France-Pologne, dotée pour 1993 de 30 millions de francs-, la MICECO (mission interministérielle pour la coopération en Europe centrale et orientale), ont permis de réaliser la plupart des engagements "lourds" qu'il convenait de faire afin de relancer à hauteur raisonnable notre coopération culturelle dans ces pays. S'il s'agit à présent de gérer une coopération "normalisée" dans les crédits qu'elle requiert, elle doit conserver son ambition dans les projets qu'elle entreprend, tant l'avenir de cette région constitue, pour la France et l'Europe, la priorité des priorités.

Enfin, certaines zones du monde industrialisé, longtemps désertées par notre coopération culturelle, sont retenues dans le projet pour 1993 : 10 millions de francs de mesures nouvelles sont prévus pour les pays de l'OCDE où nos crédits d'intervention plafonnent à 233 millions de francs.

C - Les crédits destinés à notre réseau d'enseignement à l'étranger

80 millions de francs de mesures nouvelles sont dégagés au profit du réseau des établissements scolaires français à l'étranger. Encore convient-il d'affiner le montant et la destination de cette mesure. Compte tenu du prélèvement opéré sur le fonds de roulement de l'Agence en 1992 -30 millions de francs-, le montant net en mesures nouvelles s'élève à 50 millions de francs. D'autre part, cette somme sera exclusivement consacrée à la consolidation de la situation indicielle des personnels enseignants, par l'application, en particulier, des mesures de revalorisation mises en oeuvre dans le cadre du plan "Jospin".

Enfin, pour tenter d'alléger le difficile problème des bourses scolaires, une mesure nouvelle -10 millions de francs- sera destinée à compléter la dotation -structurellement insuffisante- de ce poste par rapport aux besoins exprimés. Cette somme ne figure pas au budget mais serait le résultat d'un versement anticipé de la première tranche de la dotation de l'Agence -anticipation qui permettra de dégager ce produit financier-.

Par ailleurs, 3 millions de francs seront affectés à l'Office universitaire et culturel français pour l'Algérie (OUCFA) pour assurer, comme pour l'agence, l'amélioration de la situation indicielle des enseignants dépendant de cet établissement.

Le tableau ci-dessous rappelle la répartition fonctionnelle des crédits de la DGRCST depuis deux années, où il apparaît que l'action audiovisuelle extérieure a presque doublé de 1990 à 1992.

RÉPARTITION FONCTIONNELLE DES CRÉDITS DE LA DGRCST DE 1990 À 1992⁽¹⁾

	1990	1991	1992
ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS	1 247 336	1 307 363	1 374 970
ÉCHANGES CULTURELS ET ARTISTIQUES	671 484	707 650	789 111
COMMUNICATION	477 140	749 818	848 301
COOPÉRATION ÉDUCATIVE	512 833	572 050	574 544
COOP. SCIENTIFIQUE & TECHNIQUE	1 394 205	1 573 431	1 628 056
FRANCOPHONIE	16 800	48 528	48 928
DOCUMENTATION & ASSOCIATIONS	20 303	20 218	20 318
TOTAL :	4 340 101	4 979 058	5 284 228

(1) Source ministère des Affaires étrangères

II - Ces orientations sont parfois affectées par les effets d'un budget de rigueur

A - L'impact dommageable des régulations

Ce qu'il convient surtout de retenir de cette année 1992 pour ce qui relève du budget des relations culturelles extérieures concerne les divers gels ou annulations de crédits dont le budget de la DGRCST a fait l'objet.

Déjà la nécessité, pour la Direction générale, de résorber progressivement la surprogrammation avait entraîné, depuis deux ans, une stagnation voire une réduction drastique de notre présence dans certaines parties du monde : l'Afrique subsaharienne -hors pays du champ-, en Amérique latine (- 16 % en 1991) et en Asie (- 4 % en 1991).

Cette rigueur est particulièrement dommageable en terme d'image et de crédibilité extérieure pour notre pays, il n'est pas possible de faire face longtemps aux diverses opérations de "régulation" qui interviennent en cours d'année, même si le ministère des Affaires étrangères n'est pas le seul touché par les contraintes budgétaires.

Alors que le montant de la surprogrammation initiale pour 1992 avait été arrêté à 202 millions de francs -sur la base d'une décroissance progressive : 655 millions de francs en 1989, 417 millions de francs en 1990 et 250 millions de francs en 1991-, le ministère des Finances a, en cours d'année, puis récemment, confirmé l'annulation de 205 millions de francs, dont 110 pour la coopération bilatérale.

Sur ces 110 millions de francs, le "gel" de crédits a, entre autres, nécessité l'arrêt de la moitié des dépenses prévues pour les mesures nouvelles du plan Maghreb 75 millions de francs sur

les 142 prévus en loi de finances initiale pour 1992. Elle affecte notre coopération en Europe centrale à hauteur de 20 millions de francs. Cette régulation est directement perceptible sur le terrain et fort mal comprise de nos partenaires qui sont conduits de plus en plus à s'interroger sur la crédibilité de notre coopération. Quelles que soient la qualité et l'ambition de celle-ci, le renouvellement désormais régulier de telles mesures risque de la fragiliser gravement.

B - La baisse des dotations d'investissements

Le projet de loi de finances pour 1993 fait apparaître une baisse des dotations destinées aux investissements réalisés directement par l'Etat (moins 40 millions de francs pour le titre V).

Cette diminution apparaît a priori surprenante à l'heure où la relance de notre coopération dans les régions déclarées prioritaires nécessite, entre autres, des opérations immobilières importantes comme la construction ou l'aménagement d'établissements culturels. Certes, l'année 1992, où une augmentation substantielle de ces crédits avait été décidée, a vu le lancement d'opérations immobilières particulièrement lourdes : construction de l'institut de Budapest, extension du centre culturel à Tunis et construction de l'espace culturel de Madrid. Ce sont donc 75 millions de francs d'autorisations de programmes et 61 millions de francs de crédits de paiement qui sont ouverts au titre V. Ils devraient permettre d'effectuer les opérations inscrites à l'ordre du jour de 1993 : rénovation des instituts culturels d'Athènes, du Caire et de Tokyo, et ouverture de centres culturels dans les nouveaux Etats d'Europe centrale et orientale, en particulier à Vilnius et Erevan.

De même, en ce qui concerne les établissements d'enseignement appartenant à l'Etat, les 18 millions de francs d'autorisations de programmes et les 19 millions de francs de crédits de paiement seront-ils adaptés aux opérations projetées pour 1993, à savoir les actions d'extension du réseau scolaire : écoles d'Istanbul, d'Islamabad, et établissements situés au Maghreb ?

Rappelons qu'en ce qui concerne les établissements d'enseignement, les dotations initiales pour 1992, obérées à concurrence de 8 % en application de la régulation du 16 mars 1992, ont permis :

- la reconstruction de l'école Marie Curie à Tunis (8 millions de francs),
- le relogement du lycée français de San Sebastian (4,3 millions de francs en crédits de paiement,
- la rénovation du lycée Lyautey à Casablanca (3,4 millions de francs en crédits de paiement),
- les travaux de sécurité du lycée de Londres (3,3 millions de francs) en crédits de paiement,
- la poursuite de l'extension du lycée Jean Mermoz à Buenos Aires (2,5 millions de francs en crédits de paiement).

*

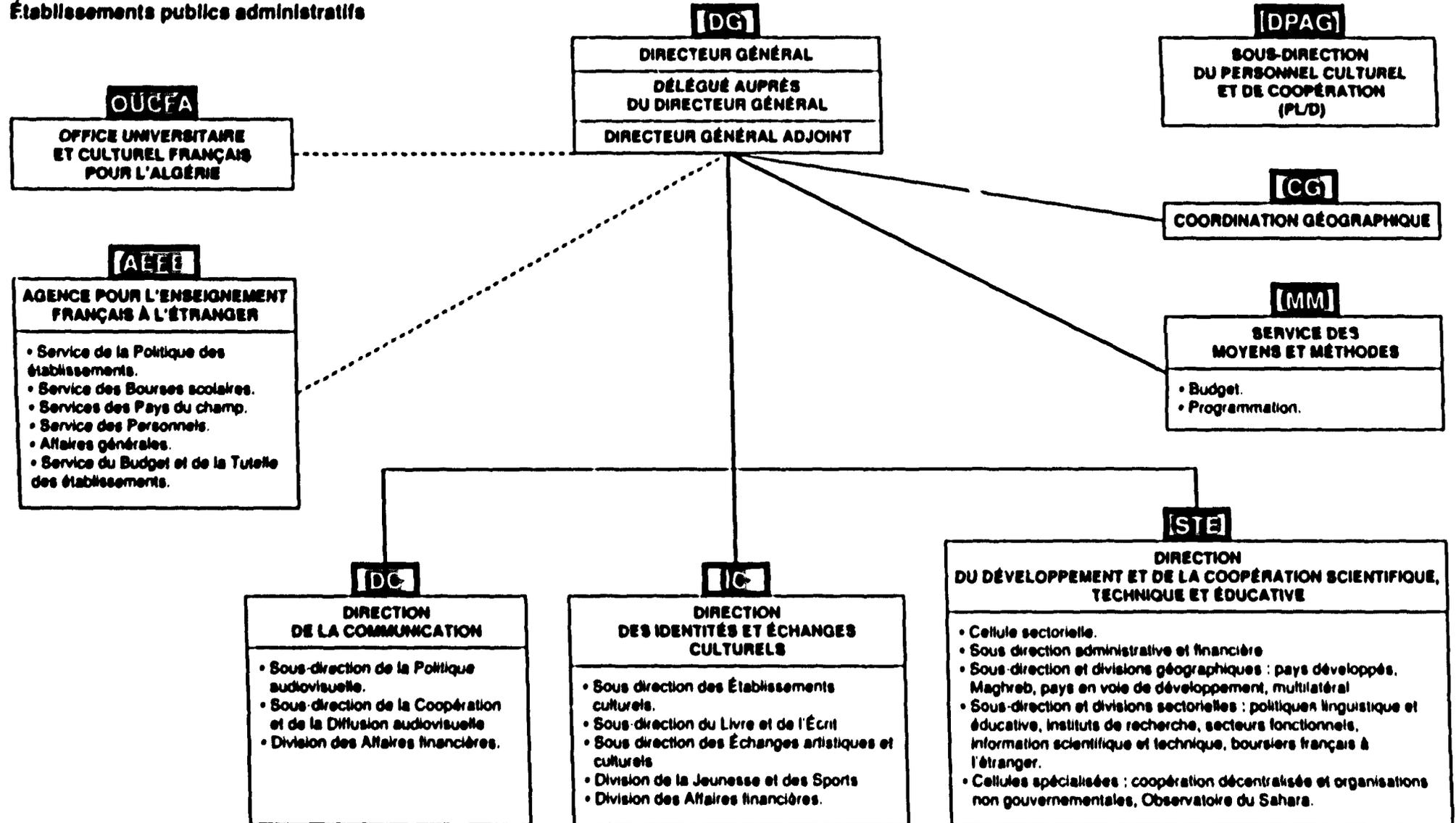
* *

Il importe à votre rapporteur de ne pas voir progressivement la DGRCST dépossédée peu à peu de son rôle central dans notre coopération culturelle et notre action d'aide au développement. Plusieurs tendances sont perceptibles depuis quelques années déjà, qui le conduisent à cette réflexion : la part croissante prise par d'autres ministères, et singulièrement celui des finances, dans l'action extérieure de la France ; le développement progressif d'instances autonomes qui oeuvrent en marge de la Direction générale. Il s'y ajoute le fait, déjà évoqué, de l'incertitude dans laquelle elle se trouve quant à la disposition réelle qu'elle pourra avoir des moyens qui lui sont alloués : ainsi en 1992, les régulations la concernant portaient, initialement, sur 11% de sa dotation globale : on peut difficilement fonder une stratégie de coopération sur des bases financières aussi aléatoires.

L'organigramme de la DGRCST, schématisé ci-après, résume clairement les responsabilités qui sont les siennes dans la mise en oeuvre de notre action culturelle extérieure.

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Établissements publics administratifs



CHAPITRE II

LES PRINCIPAUX RELAIS DE NOTRE ACTION CULTURELLE EXTÉRIEURE

I - L'Agence pour l'Enseignement français à l'étranger

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger reçoit, dans le projet de loi de finances pour 1993, 50 millions de francs de mesures nouvelles. En réalité, cette somme positive est le solde résultant d'une mesure nouvelle de 80 millions de francs amputée de 30 millions de francs en ressources de trésorerie prélevés sur le fonds de roulement de l'Agence.

Ce montant de 50 millions de francs sera consacré à l'amélioration de la situation matérielle des personnels enseignants : l'évolution du point d'indice et la consolidation des mesures nouvelles accordées en 1992, la prise en compte de l'effet de change et l'application de mesures de revalorisation de la carrière enseignante.

C'est également au titre de cette amélioration de la situation des personnels que 3 millions de francs de mesures nouvelles seront affectées à l'Office universitaire et culturel français en Algérie (OUCFA).

S'agissant des personnels enseignants, il revient à l'Agence de gérer des effectifs importants : 2 160 "expatriés" et 3 562 réidents répartis dans les 296 établissements dont elle a la charge de par le monde. En 1992, 100 emplois nouveaux ont été ouverts : 43 dans les pays hors-champ et 57 dans les pays du champ.

Ces nouveaux postes ont été affectés en priorité dans les établissements entrant dans le réseau ou dans ceux qui sont fortement sollicités : Gabon, Djibouti, ou Asie du Sud-Est, ainsi que vers les pays d'Europe de l'Est, de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud.

L'année 1992 a permis le conventionnement de 9 nouveaux établissements, l'implantation de sections maternelles et primaires françaises dans des écoles de la banlieue de Londres, et l'ouverture de l'école franco-allemande de Fribourg-en-Brisgau. Le tableau ci-dessous récapitule les ouvertures et fermetures d'établissements depuis deux ans.

Ouvertures et fermetures d'établissements depuis 1990
Ouvertures ou entrees dans le réseau AEFÉ :

- 1991**
- A la rentrée de septembre 1991, deux établissements au Gabon, le lycée Blaise Pascal (à Libreville) et le collège Victor Hugo (à Port-Gentil) ;
 - Etablissement français d'enseignement secondaire de Djibouti ;
 - Ecole française de Téhéran (indépendante en 1991, conventionnée à partir de 1992) ;
 - Réouverture du Lycée français de Koweït-Ville (octobre 1991).
- 1992**
- Ecole franco-allemande de Fribourg (création complète) ;
 - Classes francophones de Londres (convention 1/01/93) ;
 - Lycée L. Massignon d'Abou Dhabi (passage en gestion directe au 1/01/92) ;
 - Réouverture de l'école René Descartes à Kinshasa (à l'exclusion du second cycle) ;
 - Ecole française de Dallas ;
 - Ecole internationale de Chicago ;
 - Ecole française de Phnom-Penh ;
 - Ecole française de Taipei.

Fermetures

1990/1991/1992

- Sont restés fermés pour des raisons techniques liées aux événements locaux, les établissements de Monrovia (Libéria), Mogadiscio (Somalie), Bagdad (Irak).

- 1991**
- Ecole Louis Pasteur d'Oujda (Maroc) ;
 - Etablissements français du Zaïre.

(Source : AEFÉ)

A - La mise en place de l'Agence et le problème de ses moyens propres

Votre rapporteur a appuyé, dès sa conception, le projet de création de l'Agence : la création d'une structure autonome rassemblant moyens financiers et ressources humaines au profit du réseau d'enseignement unique au monde, bâti au fil des ans grâce aux initiatives des associations, des parents et au concours de l'Etat, allait en effet dans le sens de la rationalité.

La réforme a d'ores et déjà atteint certains de ses principaux objectifs comme la mise à niveau des rémunérations entre expatriés et résidents, sur la base objective des situations indiciaires auxquelles les uns et les autres peuvent prétendre. Ainsi se trouve assuré un recrutement de qualité, atout essentiel pour dispenser l'enseignement que les parents expatriés souhaitent pour leurs enfants.

Votre rapporteur ne méconnaît pas, pour autant, les difficultés qui accompagnent nécessairement la mise en route d'une telle structure, ni les problèmes qui continuent d'affecter l'enseignement français à l'étranger, en particulier les fonds affectés aux bourses, problème récurrent et essentiel mais qui n'est pas né avec l'Agence.

. La dotation accordée à l'Agence par le ministère des Affaires étrangères s'élèvera pour 1993 à 1,304 milliard de francs contre 1,275 milliard en 1992. Si l'on ajoute la part du ministère délégué à la coopération (347 millions), la subvention s'élève à 1,65 milliard de francs.

Il s'y ajoute les remboursements effectués par les établissements à l'Agence : ces remboursements sont la contrepartie de la prise en charge, par l'Agence, de la totalité des rémunérations des enseignants. Les établissements ont donc été conduits à verser à l'Agence ce qu'ils versaient auparavant à leurs personnels.

Selon les contraintes juridiques qui pèsent dans tel et tel pays, 3 formules ont été proposées :

- la déduction des traitements de la subvention allouée antérieurement à l'établissement,
- la subrogation de l'établissement à l'Etat pour le versement des traitements,
- enfin, la "participation" à des fonds de concours locaux constitués et abondés par des fonds collectés par les services du Trésor et convertis sur place. Ce système concerne tout particulièrement les établissements dotés de l'autonomie financière.

Au total : les remboursements ont représenté en 1992 :

- autonomie financière : 114 millions de francs
- subrogation : 24 millions de francs
- déduction : 16 millions de francs

L'Agence n'exerce pas la maîtrise de tous les postes de son budget qui, au total, représente près de 2 milliards de francs,

- son budget de fonctionnement est supporté par les ministères de tutelle,

- les budgets des établissements dits "à autonomie financière" ne sont pris en compte par l'Agence que pour la rémunération des résidents,

- les crédits d'investissements du titre V (investissements de l'Etat) demeurent gérés par les ministères de tutelle, l'Agence n'ayant de pouvoir que sur les subventions d'investissements du titre VI (10 millions de francs en 1992, reconduits en 1993).

Si l'on considère les grandes masses budgétaires, 1,510 milliard est consacré aux rémunérations, 180 millions de francs aux subventions, 106 millions de francs aux bourses scolaires des élèves français, et 10,5 millions de francs aux élèves étrangers.

L'année 1992 a permis que se poursuive la mise en place des structures telle que l'installation des instances paritaires : en application des différents textes réglementaires, un comité technique paritaire siégeant auprès du directeur a été créé. Des commissions consultatives paritaires ont également été mises en place après les élections du mois de juin 1992. Par ailleurs, les textes d'application nécessaires ont été, pour la plus grande partie, adoptés -reste le cas des établissements dits "à gestion directe".

Il reste que sur le strict plan des structures de l'Agence, des avancées demeurent nécessaires :

- il est ainsi important que l'Agence puisse disposer prochainement d'un budget de fonctionnement propre, grâce auquel elle puisse se doter des moyens de travailler ;

- il serait par ailleurs essentiel que le ministère du Budget s'abstienne de prélever à nouveau au budget de l'Agence les moyens qui lui font défaut par ailleurs : la ponction de 30 millions de francs opérée sur les excédents des fonds de roulement de l'Agence a privé cette dernière des ressources qu'il aurait été plus judicieux de l'autoriser à employer pour le réseau ;

- enfin, l'annonce de la délocalisation de l'Agence à Nantes dans les bâtiments de Breil IV a conduit au départ de 22 personnes. A ce niveau se pose d'ailleurs le problème plus général du personnel propre dont l'Agence a un évident besoin : seuls deux titulaires lui sont spécifiquement affectés, sur un effectif total de 65 personnes.

Il s'agit à présent d'évoquer les perspectives qui s'ouvrent à l'action de l'Agence.

B - La politique suivie et la stratégie pour l'avenir

. De nouveaux rapports avec les établissements

L'Agence se propose d'affecter l'aide qu'elle apporte aux 296 établissements qui lui sont liés sur la base de critères

précis et actualisables, où les priorités géographiques tiendront un rôle important.

En premier lieu, la vocation que se reconnaît l'Agence consiste à accompagner la présence française. Les conséquences d'une telle stratégie seraient les suivantes : l'Extrême-Orient (Séoul, Bangkok, Singapour) et l'Indochine seront favorisés. S'agissant de l'Europe centrale et orientale, l'Agence interviendrait dès que les familles expatriées seront installées afin de favoriser la scolarisation en milieu français.

En Europe occidentale, l'Agence se proposerait de faire payer le prix coûtant à la clientèle étrangère afin d'obtenir les compensations nécessaires à l'octroi des bourses aux familles françaises.

Ensuite, la modulation de l'assistance de l'Agence aux établissements pourrait prendre la forme d'un accord avec ces derniers sur le partage des coûts, prenant pour base leur participation 1992. Sur cette base, il s'agirait de faire évoluer de plus ou de moins 5 % leur participation sur des critères tels que le nombre d'élèves français et étrangers, le taux d'encadrement pédagogique, l'environnement économique et, déjà évoquées, les priorités géographiques.

Cette politique, semble-t-il agréée par les représentants des établissements, aurait le mérite, en responsabilisant les établissements, de leur redonner une part de liberté dans le recrutement des enseignants, sachant qu'il reviendrait à l'Agence, et donc à son conseil d'administration, enceinte privilégiée de concertation entre les principaux intéressés, de définir les orientations essentielles en matière d'implantation de postes ou de conventionnement d'établissements nouveaux, en faisant preuve d'une attention particulière à l'égard des petits établissements.

. Les bourses de scolarité

C'est désormais l'Agence qui, en application de la loi, exerce la responsabilité de la gestion des bourses scolaires à l'étranger

et son directeur préside désormais la commission nationale des bourses.

Pour 1992, l'Agence avait fixé le montant de ces bourses à 106 millions de francs, soit une augmentation de 4 % par rapport à 1991. Le nombre des bénéficiaires a, quant à lui, augmenté de 2,6 % (15 950 bénéficiaires).

Toutefois, il s'agit de faire face chaque année à une accentuation très considérable de la demande, pour plusieurs raisons : l'augmentation du nombre des boursiers, celle des écolages et les demandes massives émanant des postes des pays de l'Est ou d'Afrique.

Droits de scolarité et leur évolution ⁽¹⁾

Le tableau ci-dessous présente les montants des contributions des familles ainsi que les droits de scolarité moyens par groupe de nationalité et par région géographique en indiquant des données de l'année précédente afin que les comparaisons soient plus aisées.

Les contributions des familles sont calculées sur la base des droits constatés, c'est-à-dire les écolages acquittés en totalité (sans réduction) et par tous les élèves (excepté ceux des établissements à scolarité gratuite).

Pour décompter les droits de scolarité moyens pondérés (pondération par les effectifs), seuls les effectifs considérés payants sont pris en compte. Par conséquent, les 3 730 élèves pour qui la scolarité est gratuite ou qui acquittent leurs droits en monnaie locale non convertible ne sont pas inclus dans ce calcul.

(1) Source : Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

ÉVOLUTION DES DROITS DE SCOLARITÉ ENTRE 1989-1990 ET 1990-1991 PAR RÉGION

Région géographique	Total des contributions des familles en F.F.				Droits de scolarité moyens par élève			
	Français	Nationaux	Etr. tiers	Total	Français	Nationaux	Etr. tiers	Moyenne/élève
Europe occidentale	153 207 930	180 034 910	54 808 692	388 051 532	10 635	9 913	12 054	10 635
1989-1990	140 068 107	167 007 636	51 272 674	358 348 417	9 967	9 549	11 333	9 967
± en pourcentage	9,4	7,8	6,9	8,3	6,7	3,8	6,4	6,7
Europe orientale	3 907 284	232 406	7 953 664	12 093 354	8 587	8 608	11 218	10 154
1989-1990	2 780 283	82 740	6 175 508	9 038 531	7 766	7 522	10 041	9 185
± en pourcentage	40,5	180,9	28,8	33,8	10,6	14,4	11,7	10,5
Total Europe	157 115 214	180 267 316	62 762 356	400 144 886	10 572	9 911	10 941	10 446
1989-1990	142 848 390	167 090 376	57 448 182	367 386 948	9 912	9 547	11 179	9 916
± en pourcentage	10	7,9	9,3	8,9	6,7	3,8	6,8	5,3
Asie-Océanie	40 279 215	6 112 016	18 437 904	64 829 135	9 800	11 532	15 113	11 063
1989-1990	34 824 100	5 238 320	13 693 589	53 756 009	8 667	10 982	13 167	9 712
± en pourcentage	15,7	16,7	34,6	20,6	13,1	5	14,8	13,9
Amérique du Nord	61 892 992	59 848 540	26 231 012	147 972 544	20 549	16 140	20 131	18 444
1989-1990	62 729 810	94 815 562	28 587 682	186 133 054	20 334	19 032	21 145	19 761
± en pourcentage	-1,3	-36,9	-8,2	-20,5	1,1	-15,2	-4,8	-6,7
Amérique latine	42 733 252	87 065 436	10 170 331	139 969 019	7 818	5 464	6 735	6 110
1989-1990	25 527 819	62 067 436	7 594 771	95 190 026	4 936	4 109	4 837	4 357
± en pourcentage	67,4	40,3	33,9	47	58,4	33	39,2	40,2
Total Amérique	104 626 244	145 913 976	36 401 343	287 941 563	12 341	7 480	12 940	9 309
1989-1990	88 257 629	156 882 998	36 182 453	281 323 080	10 689	7 811	12 383	8 998
± en pourcentage	18,5	-6,4	0,6	2,4	15,5	-4,2	4,5	3,5

ÉVOLUTION DES DROITS DE SCOLARITÉ ENTRE 1989-1990 ET 1990-1991 PAR RÉGION

Région géographique	Total des contributions des familles en F.F.				Droits de scolarité moyens par élève			
	Français	Nationaux	Etr. tiers	Total	Français	Nationaux	Etr. tiers	Moyennent élève
Maghreb	28 649 246	49 765 085	11 591 364	90 005 695	3 896	3 856	8 828	4 172
1989-1990	26 269 559	44 295 466	12 234 753	82 799 778	3 573	3 696	6 736	3 985
± en pourcentage	9,1	12,3	-5,3	8,7	9	4,3	31,1	4,7
Moyen-Orient	20 492 395	18 170 390	31 651 906	70 314 691	9 452	2 891	11 059	6 214
1989-1990	26 917 372	13 309 325	38 155 256	78 381 953	9 966	1 624	11 765	5 544
± en pourcentage	-23,9	36,5	-17	-10,3	-5,2	78	-6	12,1
Total Maghreb - Moyen-Orient ..	49 141 641	67 935 475	43 243 270	160 320 386	5 161	3 540	10 358	4 875
1989-1990	53 186 931	57 604 790	50 390 009	161 181 730	5 200	2 889	9 557	4 574
± en pourcentage	-7,6	17,9	-14,2	-0,5	-0,8	22,5	8,4	6,6
Afrique anglophone	6 361 298	1 318 681	14 398 311	22 078 290	7 528	866	8 044	5 311
1989-1990	6 100 883	2 070 822	12 752 316	20 924 021	6 504	959	7 038	4 262
± en pourcentage	4,3	-36,3	12,9	5,5	15,7	-9,7	14,3	24,6
Afrique luso-francophone	111 319 070	35 458 492	54 842 727	201 620 289	6 213	5 184	8 871	6 517
1989-1990	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles	Données non disponibles
± en pourcentage								
Total Afrique	117 680 368	36 777 173	69 241 038	223 698 579	6 273	4 398	9 686	6 374
1989-1990								
± en pourcentage								
Monde	468 842 682	438 005 956	230 085 911	1 136 934 549	8 412	6 645	10 734	7 946
1989-1990	325 217 933	388 887 306	170 466 549	884 571 788	8 558	6 400	10 502	7 699
± en pourcentage	44,2	12,6	35	28,5	-1,7	3,8	2,2	3,2

Les données concernant l'ensemble des établissements montrent une augmentation sensible des contributions des familles due à la prise en compte dans le calcul des contributions des familles de la zone des pays du champ, absente des statistiques précédentes.

Par rapport à l'année précédente, les droits scolaires ont dans l'ensemble augmenté de manière raisonnable. Néanmoins, il ne faut pas perdre de vue la conversion des montants exprimés en monnaies étrangères en francs français et l'impact au taux de change sur le calcul. Une augmentation significative des droits scolaires ne se traduit donc pas nécessairement par une hausse du montant exprimé en francs français.

Contrairement à l'année dernière, la plus forte augmentation (en pourcentage) des contributions n'a pas eu lieu en Europe occidentale mais en Europe orientale. C'est cette zone qui accuse le plus fort taux de progression du nombre des élèves (+ 32,7%).

Les droits de scolarité moyens s'élèvent à 7 946 F (en hausse de 247 F) mais varient selon les régions géographiques : 4 172 F au Maghreb contre 18 444 F en Amérique du Nord.

Le coût d'un élève national est partout inférieur à celui d'un élève français, à l'exception de l'Europe orientale où ce coût dépasse de 21 F celui d'un Français.

L'Agence a donc mis en place pour 1992-1993 un groupe de travail pour revoir le système d'attribution des bourses sur la base de critères plus rigoureux : protection des cas sociaux ; contrôle rigoureux des frais de scolarité ; justification systématique des bourses annexes ; et obligation pour les postes qui utilisaient le barème local de le soumettre à l'approbation de l'Agence après une harmonisation au sein d'un même pays. L'Agence envisage de renforcer davantage ce dispositif pour 1993-1994, période pour laquelle elle a évalué les besoins à 124,9 millions de francs.

C'est dans ce contexte d'une inadaptation chronique des moyens aux besoins qu'une dotation de 10 millions de francs supplémentaire -par rapport à l'an dernier- a été prévue grâce au versement anticipé de la première tranche de la dotation et aux plus-values que ce versement permettra de dégager. Au total, il reviendra au Conseil d'administration de l'Agence de déterminer la part de son budget qui pourra être affectée à cette action.

. L'avenir de la Direction de l'Enseignement français en Allemagne

La Direction de l'Enseignement français en Allemagne (DEFA), créée en 1955, avait pour mission d'assurer, au nom du ministère de l'Éducation nationale, la scolarisation gratuite des

enfants des personnels civils et militaires affectés en République fédérale.

Le retrait progressif des Forces françaises a conduit à une diminution du nombre d'élèves et la fermeture d'établissements situés dans 10 cités allemandes (Kehl, Karlsruhe, Fribourg, Tübingen, Reutlingen, Baden-Baden, Offenbourg, Friedrichshaffen, Rastatt et Berlin).

Le dispositif de substitution consisterait à transférer les derniers établissements à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. Ce transfert, logique, n'est cependant pas sans poser des problèmes importants.

- Le principe de la gratuité serait remis en cause : l'enseignement français à l'étranger dispensé dans le réseau géré par l'AEFE repose sur le paiement des droits de scolarité -parfois élevés-, compensés par des avantages spécifiques accordés par l'employeur ou bien par l'octroi de bourses scolaires.

- En second lieu, il serait particulièrement grave que le réseau des établissements de la DEFA soit transféré à l'Agence sans que celle-ci reçoive en même temps les moyens d'en assurer une gestion saine. Les suppressions de 300 postes envisagées par l'Education nationale ne sont pas acceptables. En effet, le corps franco-allemand permettra de réaffecter ou de maintenir outre-Rhin, à l'horizon 1994, quelque 15 000 militaires, dans ce contexte, une tactique qui pourrait s'apparenter à une politique de la "terre brûlée" aurait des effets particulièrement funestes.

Il importe donc que le transfert du réseau français en Allemagne -ou de ce qu'il en restera- à l'Agence soit associé au maintien des postes nécessaires et de l'enveloppe financière correspondante.

II - Les centres culturels et alliances françaises : l'émergence d'un pôle culturel extérieur privilégié

Les centres culturels français constituent, avec les Alliances, les points d'appui privilégiés et traditionnels de notre présence culturelle à l'étranger. Quelques chiffres illustrent la diversité de ce réseau : 130 établissements dans 50 pays -auxquels il faudrait ajouter les quelque 30 établissements situés dans les pays du champ, dépendant du ministère délégué à la Coopération- ; un personnel de 346 agents civils secondés par 103 volontaires du Service national actif (VSNA) et un budget en 1992 de 372,9 millions de francs. Le budget de l'Etat consacre en subventions du titre IV, 198,6 millions de francs et 154,3 millions de francs en rémunérations des personnels civils détachés. Enfin, en crédits de paiement, les crédits d'investissements représentaient 95 millions de francs en 1992 mais ne seront que de 61 millions pour 1993.

A- La politique suivie en 1992 pour les centres culturels : renforcement de la présence en Europe centrale et au Maghreb, et implantations nouvelles dans la péninsule indochinoise

. I. Indochine

La création d'établissements en Indochine en 1992 a concrétisé la reprise de notre coopération dans cette région, d'une façon adaptée à chaque pays.

Au Cambodge, l'Alliance française a été transformée en centre culturel et accueille aujourd'hui 8 000 étudiants.

Au Vietnam, la délégation générale de l'Alliance française de Paris est en réalité un centre culturel, doté de l'autonomie financière.

Au Laos, où l'ouverture politique à l'égard de notre action culturelle tarde à se concrétiser, mais un "bureau pédagogique", embryon d'une future implantation en forme d'alliance ou de centre, devrait être ouvert dans les prochains mois.

. I.'Afrique du Nord

Plusieurs actions ont traduit l'effort financier important réalisé l'an passé dans cette direction : construction du centre culturel français à Tunis, rénovation des centres de Meknès et de Casablanca au Maroc.

En Algérie, plusieurs antennes ont vu le jour dans différentes villes du pays, en particulier à Tizi Ouzou où devrait s'installer en 1993 un centre culturel autonome pour la Kabylie.

Enfin, au Moyen-Orient et en particulier au Liban, le chantier de reconstruction du centre culturel de Beyrouth a été engagé.

B - Les perspectives pour 1993 :

De nouveaux centres ou instituts devraient être implantés à Erfurt, Johannesburg, Santiago de Cuba, Tirana, Chisinau, Erevan et Alep. Les objectifs de la politique des centres seront essentiellement axés dans trois directions :

. La modernisation des bibliothèques : en 1992, a été créé au ministère des Affaires étrangères le poste de coordinateur des bibliothèques françaises à l'étranger, il aura notamment pour tâche de préparer le dispositif de modernisation qui est nécessaire pour certaines d'entre elles.

. Les centres d'Europe occidentale seront appelés à participer plus directement à la coopération de haut niveau dans le cadre des échanges universitaires. Dans ce même secteur géographique sera engagée une action tendant à améliorer la situation des personnels français recrutés localement et harmoniser la diversité de leurs situations.

. La rénovation des centres culturels. Les crédits d'investissements du titre V (120 millions de francs en 1992) ont

permis quelques acquisitions ou constructions : ainsi de l'Institut français de Budapest, inauguré au printemps 1992, de celui de Prague dont la rénovation a été engagée comme celle de l'Institut de Madrid. Enfin, en décembre 1992 devrait s'ouvrir le chantier du nouveau centre culturel de Tunis.

Toutefois, la diminution sensible des crédits d'investissements du titre V (- 40 millions de francs par rapport à 1992) ne devrait pas empêcher le lancement des projets envisagés, en particulier les ouvertures de centres culturels dans les pays de l'ex-CEI ainsi que les rénovations "lourdes" concernant les instituts d'Athènes, de Tokyo et du Caire.

C - L'intégration progressive des alliances dans le dispositif culturel global

Les alliances françaises ont été, depuis plus longtemps encore que les centres, les sources principales d'activités culturelles françaises. Initiées par des particuliers sur la base du bénévolat et de l'implantation réelle au coeur des populations locales, elles sont parvenues à faire ressentir la présence culturelle de notre pays comme allant de soi.

Aujourd'hui encore, elles ont joué ce rôle de pionnier dans des conditions souvent difficiles : citons ainsi, parmi d'autres exemples, celui du Cambodge avec l'Alliance de Prom Penh. Pourtant, les subventions de fonctionnement dont elles bénéficient tendent à plafonner alors que les activités peuvent et doivent s'étoffer et se diversifier.

Les crédits qui leurs seront destinés au titre IV subventions de fonctionnement devraient demeurer inchangés en 1993 à 35,9 millions de francs, tout comme les subventions d'investissements du titre VI à 11 millions de francs.

Point d'ancrage privilégié de l'enseignement du français, les alliances françaises ont scolarisé en 1992 quelque 343 000 élèves dont la moitié, c'est important, en Amérique latine et aux Antilles ; le reste, par ordre d'effectif, concernant l'Asie-Océanie (62 550), l'Europe

(54 745), en Afrique elles scolarisent 27 928 enfants en 1992 (mais contre 36 125 en 1990).

Les 336 professeurs civils qui animent ces alliances sont rémunérés sur les crédits du titre III (décret de mars 1967). Récemment, cet effectif a fait l'objet d'un redéploiement partiel vers les pays d'Europe centrale et orientale, du Maghreb et de la Péninsule indochinoise.

Depuis trois ans, une politique de rapprochement et de collaboration a été engagée entre les deux réseaux d'Alliances et des Centres culturels autour d'un principe : encourager toutes les formules possibles de coopération entre les deux groupes d'établissements en respectant l'autonomie de chacun. L'objectif est de permettre d'utiliser, à un endroit donné, pour une opération spécifique, celui des deux organismes le mieux placé.

A cette logique s'en ajoute une autre consistant à renforcer le dispositif culturel dans des zones géographiques prioritaires -Europe de l'Est, péninsule indochinoise-, opération compensée par d'inévitables allègements par ailleurs.

Expérimenté depuis trois années, le rapprochement des réseaux revêt plusieurs formes :

- Direction unique pour les deux types d'établissements : cela intéresse les centres et alliances situés dans une même ville : Lagos, Nairobi, Glasgow, Saint Domingue, Copenhague, Nicosie, Kiev, Saint-Petersbourg.

Ce procédé ne va pas de soi et peut heurter certains comités d'alliance qui souhaitent que leur autonomie soit préservée : d'où l'intérêt d'autres formules.

- Signature de conventions cadre où les relations avec les comités locaux sont clairement définies ainsi que les moyens que le ministère

est prêt à leur confier : ainsi des établissements/alliances de Quito, Buenos Aires, Mexico, Corée, Singapour, Pilsen et Bologne.

- Enfin, des modalités d'alignement de certains aspects de la situation des personnels des alliances sur celle des centres culturels, l'ouverture aux alliances d'aides scientifiques, des actions de formations conjointes complètent peu à peu ce dispositif d'intégration.

Désormais, un Conseil d'orientation des établissements culturels français à l'étranger, coprésidé alternativement par le Directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques et le Directeur de la Coopération du ministère de la Coopération et du Développement, permettra de faire le point sur l'harmonisation progressive des rapports entre les réseaux tout en évitant la concurrence.

Les alliances françaises seront renforcées lorsque leur ancienneté dans des sites importants leur donnera vocation à devenir un pôle culturel principal : ceci concerne par exemple les métropoles d'Amérique Latine -sauf Mexico et Santiago-, les principales villes d'Asie et d'Océanie -à l'exception du Japon et de l'Indonésie-.

III - L'action audiovisuelle extérieure

A - L'action radiophonique

Deux opérateurs publics constituent les principaux supports de cette action pour la France : Radio France internationale et la Société financière de Radiodiffusion (SOFIRAD), chargée en particulier de la gestion des participations publiques de sociétés filiales, essentiellement la Somera, Radio Monte-Carlo Moyen Orient, Medi 1 (Maghreb), Africa n° 1 (Afrique).

Ces deux opérateurs agissent complémentaires : à RFI le soin d'exercer ses missions de radio de souveraineté, visant la diffusion la plus large en s'appuyant sur des coopérations publiques,

à la Sofirad, dont l'objectif est plus commercial, d'axer son action sur les radios privées.

1) Les orientations de RFI

- l'extension des zones de diffusion constitue l'objectif prioritaire inscrit dans le second plan de développement de la station pour 1989-1995. Il prend deux formes :

- l'achèvement du service mondial en français, instrument principal de la francophonie, conçu et diffusé 24 h sur 24 par la chaîne,

- le développement des chaînes régionales : telles que RFI Afrique, RFI Europe de l'Est, RFI Asie, RFI Maghreb et Moyen-Orient ;

La production de programmes originaux doit couvrir, au terme du plan de développement, 62 heures 30 minutes de programmes originaux par jour (création et rediffusion), soit 20 heures quotidiennes de plus qu'en 1988.

Enfin les moyens du développement doivent être renforcés au travers d'une diversification de ses moyens de diffusion : FM, satellites, notamment, sachant que la diffusion en ondes courtes demeure la mission principale de la société.

Pour renforcer ce dernier mode de diffusion, RFI a renforcé ses 12 émetteurs existants en France et y ajoutera 4 émetteurs nouveaux de 500 kw. RFI a également renouvelé en 1992 les accords d'échanges de fréquence avec Radio-Pékin (couvrant l'ancienne Indochine et l'Inde) et sa convention d'échanges d'émetteurs-relais avec la NHK japonaise.

Deux implantations d'émetteurs nouveaux restent encore à concrétiser après des négociations engagées déjà depuis longtemps : celle d'un émetteur à Djibouti (pour la zone Afrique, Proche et Moyen Orient), et en Thaïlande, permettant d'atteindre la péninsule

indochinoise, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et, en partie, l'Australie et la Papouasie.

La diffusion en FM répond également à une forte demande, due au confort d'écoute qu'elle propose. Pour développer ce mode de diffusion, RFI se doit statutairement de ne passer des accords de coopération qu'avec les radios publiques, ne pas créer de stations nouvelles et se baser sur l'existant, enfin dans tous les cas garder la maîtrise éditoriale de ses programmes. Malgré ce dispositif relativement contraignant, 1992 a vu se poursuivre l'éclosion de radios FM en Afrique, en Europe de l'Ouest (Allemagne, Pays-Bas, Pays nordiques), mais surtout en Europe de l'Est : Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie et Bulgarie. D'autres implantations sont réalisées en Asie du Sud-Est, en particulier au Cambodge.

Rappelons enfin que la diffusion de RFI par TDF1 TDF2 permet de couvrir l'Europe et l'Afrique du Nord et assurer la reprise sur FM ou sur le câble, du signal RFI au Canada et aux Etats-Unis.

A moyen terme, ces objectifs de diffusion ne devraient donc pas être modifiés. S'agissant des programmes, RFI développera les émissions spécifiques en langues étrangères afin d'assurer la présence radiophonique française dans les pays non francophones sachant que RFI dispose déjà de programmes en 14 langues, auxquelles s'ajouteront, en 1993, le khmer et le lao.

*

* *

Avec 63 752 heures d'émissions diffusées en 1992, le taux d'écoute pour 1992 est estimé à 30 millions d'auditeurs réguliers (21,7 millions en Afrique et dans les pays du Maghreb, et 6 millions en Europe de l'Est), plaçant la chaîne au 7^e rang des radios mondiales.

2) La SOFIRAD

Cette société a essaimé sur le globe plusieurs filiales :

- **RMC Moyen Orient diffuse sur ondes moyennes en français et en arabe. Particulièrement prisée par 13 millions d'auditeurs par jour, elle est, après la BBC, la radio la plus écoutée au Proche Orient.**
- **Medi 1, basée à Tanger, diffuse sur grandes ondes et FM sur une partie importante du Maghreb et touche régulièrement quelque 11 millions d'auditeurs.**
- **Africa n° 1 est écoutée par 11 millions d'auditeurs en Afrique noire.**

En Afrique, la SOFIRAD espère, en 1993, implanter une radio FM à Alger, mais les conditions politiques actuelles sont un obstacle évident. En Europe de l'Est, Radio Nostalgie et Europe Plus se sont développés au cours de cette année ; ces stations pourraient s'étendre en Russie, en Hongrie et en Tchécoslovaquie.

B - L'action télévisuelle

. Canal France international

Filiale à 100 % de la Sofirad, CFI a su répondre, au cours de ses trois années d'existence, à un besoin bien identifié d'émissions françaises, associées à une grande liberté de programmation pour les opérateurs étrangers. Initialement conçue pour l'Afrique francophone, cette banque d'images touche aujourd'hui quelque 170 millions de foyers dans 70 pays.

Les programmes libres de droits mis à la disposition des pays clients sont constitués à 60 % de reprise de chaînes françaises, les 40 % restant proviennent des producteurs de cinéma ou de télévision. D'une procédure artisanale de transmission des programmes par cassettes, on est passé plus récemment au moyen satellitaire plus performant.

En application des directives du Conseil audiovisuel extérieur de la France, CFI a étendu sa présence en Europe centrale et orientale ainsi que dans la péninsule indochinoise. En 1992, CFI s'est installé au Cambodge et au Vietnam. Au Laos, la diffusion CFI n'a cependant pas, aujourd'hui encore, véritablement démarré.

Depuis juin 1992, la montée de CFI sur le satellite Arabsat permet de couvrir le Moyen Orient et un projet de diffusion en Asie est aujourd'hui à l'étude.

Au total, en cette fin d'année 1992, ce sont 44 pays qui pourraient bénéficier des services de CFI : 24 pays d'Afrique ; 8 pays du pourtour méditerranéen : Egypte, Israël, Jordanie, Maroc, Tunisie, Turquie, Syrie, Yemen ; 9 pays d'Europe centrale et orientale : Bulgarie, Hongrie, Pologne, Roumanie, Bohême et Slovaquie, Russie, Lituanie et Albanie ; 3 pays d'Asie : Laos, Vietnam et Cambodge.

. TV 5

TV 5 Europe, créée en 1984, est une télévision francophone par satellite qui diffuse ses programmes sur les réseaux câblés de 40 pays d'Europe, d'Afrique du Nord et du Proche Orient.

Devenue depuis 1991 une société anonyme, elle réunit au sein de son conseil d'administration des représentants, pour la France, de France 2 et France 3 ; pour la Belgique, la RTBF ; pour le Canada, le Consortium de télévision Québec-Canada.

Deux instances complémentaires participent à la gestion de la société : le conseil d'administration de la société anonyme qui veille à l'aspect budgétaire et le conseil de coopération qui gère le dossier des programmes.

Les programmes sont constitués d'une sélection d'émissions déjà diffusées par les divers partenaires, complétées par quelques créations propres. TV 5 programme quotidiennement 18 heures, de 7 heures à 1 heure du matin.

La couverture géographique est étendue : en mars 1992, on estimait le taux d'audience de la chaîne à 30 millions de foyers sur la zone couverte par le satellite Eutelsat II F1.

A ce jour, la chaîne a passé des accords avec quelque 1 500 réseaux câblés d'Europe regroupant 22,6 millions de foyers et 21 pays.

L'Europe centrale et orientale a été un terrain particulièrement ouvert avec des nuances toutefois : bonne implantation en Hongrie malgré l'âpre concurrence allemande et britannique mais difficultés persistantes en Pologne. Des projets sont également à l'étude dans la CEI et pour les pays baltes avec un début de réalisation en Lettonie (11 000 téléspectateurs câblés).

L'extension de la diffusion de TV 5 à l'Afrique est l'une des principales décisions du sommet de Chaillot. Concrètement, la montée, le 25 mai 1992, de TV 5 sur le satellite russe Stationar 12 a lancé la couverture par la chaîne du continent africain. Les programmes intègrent d'ailleurs progressivement des créations africaines.

Mais c'est surtout vers l'Amérique latine que l'extension s'imposait, tant il est vrai que ce continent demeurait l'un des rares à ne pas recevoir d'images françaises ou même francophones. Rien n'était fait à ce jour à l'exception de quelques opérations ponctuelles de CFI sur les réseaux câblés argentin, chilien ou brésilien.

A partir de la fin de 1992, 11 heures d'émissions provenant de programmes TV 5 Québec-Canada seront destinées aux réseaux câblés latino-américains, via le satellite Panamsat.

*

* *

Cette action télévisuelle tournée vers l'étranger ne se limite pas à la seule production de programmes. Il faudrait d'ailleurs mentionner les efforts de France 2 en Tunisie et aux Etats-Unis pour développer une réception -en direct- de programmes français. Au-delà des programmes, la politique télévisuelle s'efforce de développer la formation et l'assistance technique (stages, bourses, mission d'expertise) ainsi que l'aide à la production, objectif principal de la fondation "Ecrans du Sud".

On ne peut enfin méconnaître les heurs et malheurs de notre coopération audiovisuelle dans les pays du Maghreb : tout nous incite à l'accentuer, à commencer par la demande locale, mais à cause de ce que certains perçoivent comme une télévision trop intrusive, les programmes de France 2 et de TV 5 ont été, dans un passé récent, en Tunisie et au Maroc en particulier, passablement édulcorés.

IV - La francophonie

Le dernier grand rendez-vous de la communauté des Etats francophones a eu lieu à Paris au mois de novembre 1991. Au cours de ce Sommet de Chaillot, les objectifs traditionnels ont été reconfirmés en même temps qu'une refonte plus rationnelle des institutions de la francophonie lui confèrera une meilleure lisibilité.

A - La confirmation des objectifs fondateurs

Le sommet de Chaillot a été, comme beaucoup d'instances multilatérales, marqué par les bouleversements mondiaux, en Afrique en particulier où les pays francophones ont, comme d'autres, engagé un processus difficile de démocratisation dans un contexte économique toujours plus lourd -en raison de l'aggravation du sous-développement-.

Les objectifs de fond décidés par la communauté des Etats francophones s'articulent autour de 5 axes prioritaires : la culture et la communication, le droit au service du développement et de la démocratie, l'éducation, le développement scientifique, l'environnement et le développement économique.

Les projets qui font application de ces objectifs sont élaborés dans un cadre multilatéral où les perspectives d'intégrations régionales sud-sud sont de plus en plus mises en valeur :

- La culture et la communication : ce secteur a abouti, lors du Sommet de Chaillot, à la décision d'étendre au continent africain la diffusion de TV5 Europe ; cette extension permettra d'intégrer progressivement des programmes africains dans les activités de la chaîne. Des actions de soutien à la création de programmes spécifiquement africains pourront d'ailleurs être entreprises dans le cadre nouveau de la fondation "Ecran sud". Dans un registre plus précisément culturel, une unité d'enseignement de la gestion du patrimoine a été ouverte au sein de l'Université Senghor d'Alexandrie.

- S'agissant de l'éducation, un plan d'action décennal (1992-2002) a été engagé par les ministres de l'Education nationale lors de leur réunion de Montréal (9 juin 1992). Il permettra de soutenir l'enseignement du français et de développer la formation des enseignants : matériels didactiques, formation à distance, etc ...

- Dans le domaine scientifique, des projets à vocation régionale pourront se développer : Institut d'informatique francophone à Hanoï, Université Saint-Louis du Sénégal transformée en Université du Sahel, enfin Institut international de Recherche scientifique et de Développement agricole en Côte d'Ivoire.

- L'environnement, élément dont l'importance essentielle à l'avenir des sociétés est aujourd'hui reconnu, a fait l'objet d'une concertation spécifiquement francophone lors de la Conférence mondiale de Rio en juin 1992.

- Enfin, des projets d'assistance technique ponctuelle en faveur du développement économique concernent, en fonction des demandes formulées par les Etats, la création d'entreprises, l'amélioration du système productif ou les mesures d'incitation aux investissements.

- La coopération juridique et judiciaire au service du développement de l'Etat de droit prend la forme d'un appui aux institutions spécialisés dans la protection des personnes, la formation du droit ou l'aide à la démocratie : l'Association internationale des

Parlementaires de langue française (AIPLF) tient, par le biais d'une coopération interparlementaire active, un rôle particulièrement important.

B - L'aménagement institutionnel

Il était important de refondre quelque peu les différentes instances chargées d'intervenir dans le domaine de la francophonie afin de lui conférer tout à la fois une plus grande lisibilité et une meilleure efficacité. Dans ce souci, le Sommet de Chaillot a abouti à la structure suivante :

Au niveau international et multilatéral :

. Une conférence des ministres des Affaires étrangères ou de la Francophonie constitue, avec les Sommets, l'instance d'impulsion politique principale ; elle regroupe désormais la Conférence générale de l'ACCT (Agence de Coopération culturelle et technique).

. Dans l'intervalle des Sommets, un Conseil permanent de la francophonie (C.P.F.), formé de 15 représentants personnels des Chefs d'Etat, est le dépositaire de l'autorité politique. Il joue un peu le rôle du Comité des Représentants permanents au sein des structures européennes.

. Deux commissions ont été créées en son sein : une commission politique et une commission économique. Elles auront pour tâche d'assurer le suivi des résolutions adoptées lors du Sommet de Chaillot et préparer les documents politiques et économiques dans la perspective du 5e Sommet de la Francophonie qui se tiendra à Maurice en 1993.

. Le CPF a créé 9 comités de programme : 8 seront présidés par l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT) et un, celui sur l'enseignement supérieur et la recherche, par l'AUPELF-UREF.

. En ce qui concerne les opérateurs de la francophonie multilatérale, chargés de mettre en oeuvre, concrètement, les programmes décidés, il s'agit en particulier : de l'ACCT, de l'AUPELF-UREF, de l'Université Senghor d'Alexandrie, de l'Institut francophone d'informatique de Hanoï et l'Institut technique de Pnom Penh, et de TV5. La contribution française à l'ensemble de ces opérateurs s'est élevée, en 1992, à 278,178 millions de francs.

Au niveau national

Les principales instances sont désormais :

- le secrétariat d'Etat, dont votre rapporteur se réjouit qu'il regroupe désormais les deux volets étroitement complémentaires de la francophonie et des relations culturelles extérieures ;
- le Haut-conseil de la Francophonie, présidé par le Président de la République ;
- et la Délégation générale à la langue française, qui relève des services du Premier ministre.

Rappelons que ces trois instances ont bénéficié, respectivement, en 1992, de 19,2 millions de francs, 1,61 million de francs et 13,8 millions de francs.

•

• •

Examen en commission

Dans sa séance du mercredi 18 novembre 1992, la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées a examiné le présent rapport.

A la suite de l'exposé du rapporteur pour avis, plusieurs commissaires sont intervenus.

M. Xavier de Villepin a déploré les aspects négatifs du budget de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, notamment les conditions d'abondement du budget des bourses scolaires par une mesure de 10 millions de francs non budgétisés. Il a insisté sur l'accroissement constant des frais de

scolarité, en contradiction avec les engagements pris par le Gouvernement lors de la discussion du projet de loi créant l'agence. Il a enfin dénoncé le désengagement du ministère de l'éducation nationale dans le fonctionnement du réseau des établissements scolaires à l'étranger.

M. Paul d'Ornano s'est inquiété des effets pervers liés à la création de l'A.E.F.E. en particulier la rigidité de la carte scolaire et l'accroissement des coûts de scolarité. Il a renouvelé sa préoccupation quant à l'avenir des établissements français de la D.E.F.A. et quant au nombre de postes d'enseignants qui y seraient supprimés. Il s'est enfin interrogé sur l'éventualité de la création d'une école à Berlin.

M. Jacques Habert a, pour sa part, dénoncé la diminution de l'aide à l'Europe de l'Est, alors que des promesses ambitieuses avaient été faites en 1990. Il est également revenu sur les effets limités de la création de l'A.E.F.E. sur le développement de notre réseau ; il a souligné que les mesures nouvelles ne bénéficiaient qu'aux seuls enseignants et déploré la hausse des droits de scolarité. M. Jacques Habert a conclu en estimant que la suppression envisagée de 300 postes d'enseignants à la D.E.F.A. rendrait impossible le maintien de nos établissements en Allemagne.

M. Guy Penne, rapporteur pour avis, a fait remarquer que l'un des objectifs de l'agence, à savoir la mise en place d'une rémunération équitable de tous les enseignants du réseau, avait été atteint. Il s'est déclaré confiant dans le versement des 10 millions de francs destinés aux bourses, bien que cette somme n'apparaisse pas au budget. Il a enfin estimé que la situation des établissements de la D.E.F.A. était en effet très préoccupante et indiqué qu'il souhaitait vivement que le transfert des établissements à l'agence soit opéré avec les moyens humains et financiers indispensables.

M. le rapporteur pour avis s'en étant remis à la sagesse de la commission pour l'adoption des crédits des Relations culturelles extérieures du budget du ministère des Affaires étrangères, celle-ci a décidé de donner un avis défavorable à l'adoption de ces crédits.